



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

scènes nationales

Question écrite n° 21265

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la réduction des crédits octroyés aux centres dramatiques nationaux et autres scènes nationales ainsi que sur la perte de l'appellation de scène conventionnée. En effet, ces nouvelles mesures mettent en péril les différentes structures inhérentes à la culture, notamment celles permettant son développement en milieu rural. Il lui demande donc quelles sont ses intentions en ce domaine afin que ces structures puissent perdurer.

Texte de la réponse

Les centres dramatiques nationaux ne connaîtront aucune baisse de crédits en 2008. En effet, si certains centres ont pu voir diminuer les crédits accordés à des actions culturelles précises (programme 224), les crédits alloués au titre de leur activité principale (programme 131) sont globalement en progression. Ainsi, sur l'ensemble des 39 structures concernées et en agrégeant les crédits du programme 131 et ceux du programme 224, on observe même une très légère hausse (près de 50 000 EUR). Il en va de même pour les 70 scènes nationales pour lesquelles les subventions de l'État ont été globalement reconduites en 2008, voire augmentées en cas de développement notable de leur projet. C'est le cas à Poitiers, Calais ou encore Vandœuvre-lès-Nancy. Les moyens accordés par l'État aux centres dramatiques nationaux sur le programme 131 sont ainsi passés de 50,2 MEUR en 2007 à 50,5 MEUR cette année. Les scènes conventionnées n'ont pas été traitées suivant la même logique. Il s'agit ici pour l'État, comme l'indique la circulaire du 5 mai 1999, non pas d'être un partenaire du projet global d'une structure et donc de la pérennité de son fonctionnement aux côtés des collectivités, mais d'accompagner, sur une durée déterminée - 3 ans reconductibles une ou deux fois - une équipe professionnelle sur un aspect précis. C'est pourquoi, tout en prenant de l'ampleur chaque année depuis sa création, ce programme connaît régulièrement un certain nombre de non-renouvellements de conventions et, parallèlement, de nouveaux conventionnements. Ainsi, entre 2007 et 2008, seulement 2 scènes conventionnées sur 98 ont vu leur conventionnement prendre fin et 3 nouveaux théâtres ont bénéficié pour la première fois d'une telle convention. Dans le même temps, l'enveloppe budgétaire consacrée à ce programme est passée de 9,8 M à 9,9 M.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21265

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3358

Réponse publiée le : 8 juillet 2008, page 5896